

Séance publique du 20 septembre 2004

Délibération n° 2004-2126

commission principale : développement économique

objet : **Démarche "Lyon ville de l'entrepreneuriat" - Soutien à l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra) - Convention - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

La création et la reprise d'entreprises sont des facteurs clés du développement économique de l'agglomération lyonnaise et de son positionnement à l'échelle européenne. En effet, le renouvellement du tissu économique local comme l'affirmation du dynamisme économique de l'agglomération sont liés à la création d'un véritable pôle d'excellence en matière d'entrepreneuriat.

Il s'agit à la fois d'augmenter le nombre de créations et de reprises d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise mais également de favoriser le développement et la pérennité de ces entreprises.

Pour cela, la Communauté urbaine, en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise développe depuis plusieurs années une politique globale en faveur de la création et de la reprise d'entreprises.

La structuration des réseaux d'accompagnement et de financement des porteurs de projet atteint aujourd'hui une maturité. Sous l'impulsion de la Communauté urbaine, l'ensemble des acteurs se sont rassemblés sous une même bannière Lyon ville de l'entrepreneuriat. Cela permet aujourd'hui de fournir une offre complète, quelles que soient la maturité et la typologie de projet.

Les chiffres en matière de création d'entreprise démontrent la pertinence de cette offre. En effet, l'agglomération lyonnaise compte plus de 8 600 créations d'établissements en 2003 avec une augmentation de ces créations de plus de 15 %, pour 10 % en moyenne sur la région Rhône-Alpes et en France. De plus, l'agglomération connaît une croissance continue depuis 2001 du nombre de créations à la différence des autres métropoles françaises.

C'est dans ce contexte positif que la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien au Centre des entrepreneurs de l'Ecole de management de Lyon (EM Lyon) représenté par l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes afin de développer de nouveaux outils en faveur de la création d'entreprise et ainsi maintenir l'avance du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat.

Rappel : les orientations communautaires en matière d'entrepreneuriat

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performant pour les porteurs de projet depuis l'amont -l'idée d'entreprendre- jusqu'à l'aval - le développement de la jeune entreprise,

- une réponse de qualité aux besoins de tous les porteurs de projets : depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

Les axes développés par la Communauté urbaine afin de satisfaire à ces objectifs sont les suivants :

- le développement de l'esprit d'entreprendre afin d'augmenter le nombre de porteurs de projets d'une manière générale,
- une réflexion sur la territorialisation et la qualité de l'accompagnement délivrée aux porteurs de projets, à travers le projet Pacerel,
- une politique de soutien à la création d'entreprises innovantes, par le soutien aux structures intervenant aux différents stades de l'accompagnement, par le développement d'une offre immobilière dédiée et par l'accès aux financements des projets.

Le positionnement du Centre des entrepreneurs de l'EM Lyon au sein du dispositif d'agglomération pour la création d'entreprises

L'EM Lyon est membre du dispositif Lyon ville de l'entrepreneuriat. Le Centre des entrepreneurs au sein de l'EM Lyon développe une action qui concerne essentiellement les porteurs de projets innovants et à potentiel. En phase ante-crédation, le Centre des entrepreneurs accompagne les porteurs de projets pour qu'ils acquièrent les bases théoriques nécessaires à la formalisation de leur projet et à son pilotage ultérieur.

Cette activité est complémentaire avec l'offre d'accompagnement technologique et stratégique développée sur l'agglomération par Crealys en phase ante-crédation et par le CEEI Novacité pour l'accompagnement post-crédation (0 à 3 ans).

L'EM Lyon, par son Centre des entrepreneurs, est également un centre d'expertise et de ressources en matière d'entrepreneuriat. Elle bénéficie à ce titre d'une visibilité européenne.

C'est pour cette capacité à développer de nouvelles méthodes que la Communauté urbaine souhaite soutenir l'EM Lyon dans le cadre de son programme d'action 2004.

La convention avec l'Aescra et la subvention dans le cadre de son programme annuel d'activités 2004

Il est proposé de soutenir les actions décrites ci-après qui s'inscrivent dans les priorités de l'agglomération en matière de création et de transmission d'entreprises.

- organisation de deux séminaires de sensibilisation et de formation à la création d'entreprises dans deux des filières prioritaires pour l'agglomération lyonnaise : les sciences du vivant et les TIC

Ces séminaires visent essentiellement des publics de chercheurs et de scientifiques. Ils doivent permettre d'exposer tout l'environnement et les principales étapes de la création d'entreprises à ces publics cibles, maîtrisant essentiellement les aspects technologiques. Les résultats seront jugés au vu du nombre de participants et des niveaux de satisfaction enregistrés. A terme, un suivi des créations d'entreprises par les participants aux séminaires sera également un critère-clé d'évaluation.

- mise en œuvre d'une étude sur les principaux mécanismes de transmission familiale d'entreprises

Pour cela, la transmission d'entreprise au sein d'une même famille présente de nombreux avantages qu'il convient d'exploiter pour favoriser la survie des entreprises de notre territoire. Une dizaine de cas seront étudiés spécifiquement de manière à mettre en relief les principaux facteurs-clés de succès et les raisons récurrentes de défaillance. Cette étude sera restituée sous forme d'une journée thématique à destination de dirigeants de PME et des principaux acteurs en matière de création d'entreprise. Cette étude sera menée en liaison avec les travaux plus généraux sur la reprise transmission, pilotés par la chambre de métiers du Rhône dans le cadre de Lyon ville de l'entrepreneuriat (LVE).

- activité de détection de manager à destination d'entreprises technologiques

Une des problématiques en matière de développement et de financement des projets technologiques est la constitution d'une équipe cohérente et équilibrée entre compétences techniques et managériales. Cette action vise à déterminer les grandes caractéristiques de managers à succès et d'identifier une vingtaine de ces managers pour des projets traités au sein de Lyon ville de l'entrepreneuriat. Les résultats de l'étude sur les profils-types et les cas concrets seront exposés lors d'une journée thématique à destination des porteurs de projet scientifiques et des principaux acteurs du réseau.

- communication et promotion

Un colloque sur la critique de la performance rassemble des entrepreneurs de renom, des philosophes et d'autres personnalités pour débattre des critères fondamentaux en terme de performance, au niveau personnel et professionnel.

Une proposition de partenariat

Dans le cadre de l'activité de l'Aescra au sein du dispositif d'agglomération en faveur de la création et de la reprise d'entreprise Lyon ville de l'entrepreneuriat, il est proposé d'établir une convention annuelle entre la Communauté urbaine et l'Aescra. Cette convention prendrait effet à la signature des parties et s'achèverait le 31 décembre 2004.

Pour 2004, la subvention proposée est de 24 025 €.

Le financement prévisionnel pour 2004 :

Libellé	Séminaires de sensibilisation pour les scientifiques	Transmission familiale	Identification de manager	Colloque sur la critique de la performance	Total
Communauté urbaine	11 595	3 050	4 380	5 000	24 025
Région Rhône-Alpes	11 595	4 880	6 700	-	23 175
EM Lyon	13 660	4 270	5 680	12 940	36 550
total	36 850	12 200	16 760	17 940	83 750

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer une convention de partenariat jusqu'au 31 décembre 2004 avec l'Association de l'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (Aescra).

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 24 025 € pour l'exercice 2004 à l'Aescra.

3° - Les dépenses seront imputées aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,